RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet 9M RHIB	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-12DD09/A	**Amendment No. - N° modif.** 002
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-12DD09	**Date** 2013-07-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$MD-027-23845	
File No. - N° de dossier 027md.W6399-12DD09	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à 02:00 PM** **on - le 2013-08-23**	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☐ **Other-Autre:** ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Haydock(MDDIV), Mark	**Buyer Id - Id de l'acheteur** 027md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1397 ( )	**FAX No. - N° de FAX** ( ) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur** **Telephone No. - N° de téléphone** **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)** **Signature** **Date**	

Modification à la demande de soumissions # 2

Question 7 :
Nous avons une question à poser concernant le paragraphe 8.1 de l'Annexe A, Énoncé des travaux :
Le soumissionnaire retenu doit-il obligatoirement avoir deux (2) centres de prestation de services tels que décrits?
À la section 2.4 de la DP, on mentionne que le soumissionnaire retenu peut utiliser des installations autres que les siennes pour exécuter les travaux.

Pouvez-vous fournir des précisions concernant les services du soumissionnaire retenu et les exigences du fournisseur de garantie?

Étant donné qu'il s'agit d'une proposition très complexe, et que c'est actuellement la période des vacances estivales pour un grand nombre d'entreprises et d'organisations, nous aimerions que la demande de soumissions soient prolongée de quatre semaines.

Réponse 7 :
Selon la Partie 7, Section 52, l'entrepreneur doit maintenir en service les deux centres de services locaux, un sur chaque côte, pour exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux, Annexe B, de ce contrat.

Selon la Condition générale 2030 06, Contrats de sous-traitance, modifiée par cette DP, l'entrepreneur doit faire en sorte que le sous-traitant soit lié par des conditions compatibles avec celles du contrat et qui, de l'avis de l'autorité contractante, ne sont pas moins avantageuses pour le Canada que les conditions du contrat. En outre, même si le Canada décide de conclure un contrat de sous-traitance, l'entrepreneur est responsable de l'exécution du contrat, ainsi que des mesures prises par un sous-traitant dans le cadre du contrat. Cela s'applique à toutes les modalités du contrat, y compris à la garantie.

La période de soumission est de 60 jours, et le Canada estime que celle-ci est suffisante pour la préparation des soumissions.

Question 8 :
Annexe B :
5.1.h - Dans les spécifications, on mentionne un angle de coque de 36 +/- 4 degrés (partie centrale). Cet angle ne correspondra pas aux dimensions de l'affût (selon le devis # DWG-ZT-4028-S-2), dont l'angle de quille du support avant et du support arrière est de +/- 24. Par conséquent, ces dimensions correspondraient-elles davantage à un angle de quille d'environ le 3/4 de la longueur du navire vers l'avant, à partir de l'arcasme?

Réponse 8 :
La spécification demandée par le soumissionnaire est tout à fait exacte. Nous demandons un angle de quille de 36 +/- 4 degrés.

Question 9 : 5.3.8.b.ii - La seule interface du système d'interphone avec radio V/UHF multibandes est-telle précisée en 5.3.8.b.iii? i.e. - aucune interface avec la radio VHF maritime ou le téléphone satellitaire Iridium.
Ce système a-t-il été installé et testé par COMFOSCAN? Si oui, pouvez-vous nous transmettre les coordonnées d'une personne-ressource du fabricant?

Réponse 9 :
Oui. Seule une interface du système d'interphone avec radio V/UHF multibandes est nécessaire. La radio VHF maritime et le téléphone Iridium sont des systèmes autonomes.
Pour l'interface du système d'interphone avec radio V/UHF multibandes, nous examinons actuellement une solution offerte par Savox afin de déterminer si elle est pertinente, mais les essais ne sont pas terminés.

Question 10 :
Le client acceptera-t-il une combinaison de fournisseurs de sièges ou doit-il n'y avoir qu'un seul fournisseur?

Réponse 10 :
Oui, le MDN acceptera que les sièges des membres d'équipage (patron d'embarcation et navigateur) soient différents des sièges des passagers (tous les sièges doivent être noirs), en autant qu'ils respectent toutes les exigences énoncées dans la DP, et qu'une liste des pièces et un manuel d'entretien soient fournis pour chaque type de siège.

Question 11 :
5.3.9.1.b.i - La structure ou les cadres peuvent-ils être en acier inoxydable?

Réponse 11 :
Oui, ils peuvent être en acier inoxydable, en autant que les exigences en matière de poids et de rendement soient respectées.

Question 12 :
5.3.9.2.a - Que signifie « en position inclinée »?

Réponse 12 :
Cela signifie que le patron d'embarcation et le navigateur sont debout, les genoux pliés et le dos appuyé au siège pour assurer leur stabilité. Normalement, le coussin du siège est remonté, et le cadre est doté d'un support sur lequel le pilote peut appuyer le dos et les fesses sans se blesser.

Question 13 :
5.3.13.c - S'agit-il d'un système permettant d'augmenter automatiquement la vitesse au ralenti du moteur ou de donner un avertissement afin que l'équipage augmente la vitesse au ralenti pour permettre le rechargement de la batterie au besoin?

Réponse 13 :
Ce qui est demandé, c'est un système permettant d'informer le patron d'embarcation et/ou le navigateur de la nécessité d'augmenter l'alimentation électrique. L'équipage ajustera la vitesse au ralenti ou l'alimentation électrique, selon les circonstances. Il n'est pas nécessaire que le système augmente automatiquement la vitesse au ralenti, en autant que l'accélérateur ait un mode d'accélération seulement.

5. ANNEXE B, Section 5.1 (h)

Supprimer : Au complet

Remplacer par :

(h) Angle de la coque de 24 +/- 4° (partie centrale);

6. ANNEXE D, Section 4.0 Exigences obligatoires, élément 7, phrase (h)

Supprimer : Au complet

Remplacer par :

(h) Angle de la coque de 24 +/- 4° (partie centrale);